

Procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue le 14 juin 2017, à 16 h 30, à la salle du conseil d'administration du centre administratif, 835, boulevard Joliet, Baie-Comeau, et en visioconférence.

En présence

M. Denis Miousse, président
M. Claude Belzile, vice-président
M. Marc Fortin, PDG et secrétaire
Mme Johanne Beaudoin
M. Carold Boies
M. Dave Charlton
M. Roger Dubé
Mme Josée Francoeur

M. Roberto Gauthier
M. François Tremblay
Mme Solange Turgeon
M. Claude Montigny

Absences motivées

M. Jean-Pierre Porlier
M. Jean-Marie Vollant

En visioconférence

M. Michel Paul
M. Pascal-Simon Audet
Mme Jacinthe Bernard
Mme Isabelle Bossé

Invités : Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 31

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

- Au point 8.2, le mot nomination sera remplacé par appel de candidatures.
- Le point 10.4 sera reporté à l'automne.
- Le point 11.1.1 est retiré de l'ordre du jour.

Résolution 2017-06-070

Adoption de l'ordre du jour de la séance publique régulière du 14 juin 2017

Il est proposé et appuyé

D'**adopter** l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du **14 juin 2017**, avec les ajouts proposés, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 De la séance publique régulière tenue le 31 mai 2017

Résolution 2017-06-071

Adoption du procès-verbal de la séance publique régulière tenue le 31 mai 2017

Il est proposé et appuyé

D'**accepter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue **le 31 mai 2017**.

Adopté à l'unanimité

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président s'adresse aux membres du conseil, au président-directeur général, aux membres de la direction, aux membres du personnel administratif ainsi qu'au public, en ces termes :

Depuis la dernière séance, le 31 mai dernier, nous nous sommes rencontrés pour prendre acte de certaines questions afin que le public ait les plus d'informations possible.

Et le président conclut en souhaitant, au nom des tous les membres du conseil d'administration, la bienvenue à monsieur Claude Montigny.

6. Rapport du président-directeur général

Un point de presse aura lieu demain, 15 juin, pour faire le bilan de la deuxième année du CISSS de la Côte-Nord et faire une démonstration du nouveau tableau de bord pour la population, ce dernier sera disponible le 22 juin prochain.

7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil pour information.

8. Agenda de consentement

8.1 Affaires médicales

8.1.1 Nominations membres actifs du CMDP

Résolution 2017-06-72 Nomination membres actifs du CMDP

Attendu la demande de nomination à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, à l'installation précisée pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur accorder un statut de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée;

De leur octroyer des priviléges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée :

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
13031	Docteur	Mathieu Forster	médecin de famille	médecine générale (hospitalisation, urgences, CHSLD et praticien autonome EDU avec l'obligation de faire la preuve du maintien de ses compétences lors du renouvellement de ses priviléges)	Minganie CLSC Naskapi	du 13 juin 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-047
1-12392	Docteure	Madalina Popencu	médecin de famille	médecine générale – conditionnellement à la réception de ces documents : certificat de conduite, une lettre de référence et le certificat d'engagement aux obligations	Basse-Côte-Nord	du 11 septembre 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-048

Adopté à l'unanimité

8.1.2 Nomination membres associés

Résolution 2017-06-73 Nomination membres associés

Attendu la demande de nomination à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, aux installations précisées pour chacun, selon la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur accorder un statut de **membre associé** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord aux installations précisées;

De leur octroyer des priviléges d'exercice selon la liste ci-dessous pour la période précisée :

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
290786	Docteur	Éric Trudel	dentiste	dentisterie conditionnellement à la réception du certificat de conduite	Basse-Côte-Nord et Fermont	du 1 ^{er} juin 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-049
1-75172	Docteur	Marc Bergeron	hémato-oncologue	hémato-oncologie	Manicouagan	du 11 avril 2017 au 8 mai 2018	CMDP-2017-050

Adopté à l'unanimité

8.1.3 Modification de statut ou privilège

Résolution 2017-06-74

Modification de statut ou privilège

Attendu la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée :

#permis	Appel	Nom	Spécialité	Modification demandée	Installation	Période	No résolution
06018	Docteur	Jean-Hugues Lauzon	médecine générale	Changement de statut de membre actif à temps complet à celui de demi-temps avec les mêmes priviléges.	Basse-Côte-Nord	31 juillet 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-051
79290	Docteur	Raynald Cloutier	santé publique	Changement de statut de membre associé à celui de membre actif avec les mêmes priviléges.	Manicouagan	1er juillet 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-052
11745	Docteur	Hassen Souissi	médecine générale	Ajouter à ses priviléges : Praticien autonome pour l'ÉDU avec l'obligation de faire la preuve du maintien de ses compétences lors du renouvellement de ses priviléges.	Basse-Côte-Nord	30 mai 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-053
15438	Docteur	Jacob Jaramillo	médecine générale	Ajouter à ses priviléges : Praticien autonome pour l'ÉDU avec l'obligation de faire la preuve du maintien de ses compétences lors du renouvellement de ses priviléges.	Port-Cartier	30 mai 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-054
84-364-8	Docteure	Catherine Bich	médecine générale	Ajouter la région de la Minganie à ses priviléges : médecine générale (urgence et de consultation externe générale incluant les soins intensifs)	Minganie	30 mai 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-055
15387	Docteure	Marianne Métayer	médecine générale	Ajouter la région de la Minganie à ses priviléges : médecine générale (urgence et hospitalisation)	Minganie	30 mai 2017 au 31 décembre 2017	CMDP-2017-056

Adopté à l'unanimité

8.1.4 Amendement à la résolution du CA numéro 2017-03-029

Résolution 2017-06-75

Amendement à la résolution du CA numéro 2017-03-029

Attendu une erreur dans le libellé des priviléges accordés au docteur Charles Breau par la résolution du conseil d'administration n° 2017-03-029 adoptée le 22 mars 2017;

Attendu la demande du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour l'adoption du présent amendement par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé

D'amender la résolution du conseil d'administration n° CA 2017-03-029 pour **docteur Charles Breau**, médecin de famille, numéro de permis 15808, membre associé à l'installation de Port-Cartier, **en précisant que ses priviléges en échographie d'urgence sont rétroactifs au 1^{er} août 2016**;

Résolution CMDP-2017-57.

Adopté à l'unanimité

8.1.5 Congés sabbatiques

8.1.5.1 Docteure Élodie-B. Morin

Résolution 2017-06-76

Congé sabbatique – Docteure Élodie-B. Morin

Attendu la lettre de demande de congé sabbatique de la **docteure Élodie-B. Morin**, médecin de famille à l'installation de la Basse-Côte-Nord, datée du 8 mai 2017;

Attendu que le délai de quatre (4) mois avant la date prévue du congé n'est pas respecté;

Attendu cependant que la docteure Morin avait fait une première demande de congé sabbatique en novembre 2016 lors d'une assemblée locale du CMDP au cours de laquelle l'ensemble des membres présents avaient accepté sa demande;

Attendu que la docteure Morin a l'autorisation de son chef de département, de son chef de service et de la DSPEU;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter le congé sabbatique de la **docteure Élodie-B. Morin** (nº permis 10395) qui est annoncé pour le 26 août 2017 jusqu'au 27 août 2018;

Conditionnellement à ce que l'assurance soit donnée que le travail normalement effectué par la docteure Morin soit réparti parmi les membres du service déjà en place, des effectifs supplémentaires ou du dépannage ne pouvant pas être utilisé pour pallier à son absence.

Conditionnellement à que la docteure Élodie-B. Morin paie sa cotisation au CMDP;

Résolution n° CMDP-2017-44.

Adopté à l'unanimité

8.1.5.2 Docteure Julie Boulanger

Résolution 2017-06-77

Congé sabbatique – Docteure Julie Boulanger

Attendu la lettre de demande de congé sabbatique de la **docteure Julie Boulanger**, médecin de famille à l'installation de Les Escoumins, datée du 11 mai 2017;

Attendu que le délai de quatre (4) mois avant la date prévue du congé n'est pas respecté;

Attendu cependant que la docteure Julie Boulanger avait fait une première demande de congé sabbatique en août 2016 lors d'une assemblée locale du CMDP au cours de laquelle l'ensemble des membres présents avaient acceptés sa demande;

Attendu que la docteure Boulanger a l'autorisation de son chef de département, de son chef de service et de la DSPHEU;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter le congé sabbatique de la **docteure Julie Boulanger** (nº permis 99174) qui est annoncé pour le 1^{er} aout 2017 jusqu'au 31 juillet 2018;

Conditionnellement à ce que l'assurance soit donnée que le travail normalement effectué par la docteure Boulanger soit réparti parmi les membres du service déjà en place, des effectifs supplémentaires ou du dépannage ne pouvant pas être utilisé pour pallier à son absence.

Conditionnellement à que la docteure Julie Boulanger paie sa cotisation au CMDP;

Résolution n° CMDP-2017-45.

Adopté à l'unanimité

8.1.6 Docteur Pierre R. Laberge

Résolution 2017-06-78

Démission – Docteur Pierre R. Laberge

Attendu la lettre de démission du **docteur Pierre R. Laberge**, microbiologiste-infectiologue, membre actif à l'installation de Sept-Îles, datée du 7 juin 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du **docteur Pierre R. Laberge** (nº permis 76392) qui est annoncée pour le 20 décembre 2017;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

Résolution n° CMDP-2017-59.

Adopté à l'unanimité

8.1.7 Docteur Hassen Souissi

Résolution 2017-06-79

Renouvellement de priviléges – Docteur Hassen Souissi

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu que les priviléges de ces membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord arriveront à échéance le 1^{er} juillet 2017.

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du chef de département clinique concerné;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP;

Attendu la révision du statut et des priviléges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est appuyé et proposé

De procéder au renouvellement du statut et des priviléges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord qui apparaissent sur la liste ci-dessous;

Que ce renouvellement soit valide du **1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2019** ;

Que ce renouvellement soit conditionnel à ce que les membres se conforment, s'il y a lieu, aux obligations mentionnées dans la section « commentaires » de la liste ci-dessous.

Résolution n° CMDP-2017-58.

Adopté à l'unanimité

8.2 Comité consultatif de Sept-Îles au conseil d'administration – appel de candidatures

Un appel de candidatures avait déjà été fait auprès de groupe ciblé, mais une seule candidature a été reçue. Il est convenu qu'un nouvel appel d'intérêts général sera fait dans les journaux locaux pour recruter les gens en expliquant le rôle du comité. Nous reviendrons en septembre pour le suivi.

8.3 Comité de vérification – nomination

Monsieur Audet explique les principales fonctions du comité décrites dans le règlement :

- a) s'assurer de la mise en place d'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'établissement ainsi que de son suivi;
- b) s'assurer de la mise en place et de l'application d'un processus de gestion intégrée des risques pour la conduite des affaires de l'établissement;
- c) réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'établissement portée à sa connaissance;
- d) examiner les états financiers avec le vérificateur nommé par le conseil d'administration;
- e) recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;
- f) veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquatement efficaces.
- g) formuler des avis au conseil d'administration sur le contrôle interne de l'établissement et, s'il y a lieu, sur le travail de la vérification externe et interne;
- h) réaliser tout autre mandat relatif aux affaires financières de l'établissement que lui confie, de temps à autre, le conseil d'administration. (art. 181.0.0.3 de LSSSS).

Résolution 2017-06-80**Comité de vérification - nominations**

Attendu la démission de madame Patricia Huet;

Il est proposé et appuyé

De nommer monsieur Claude Montigny, pour siéger au comité de vérification pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité

9. Dossiers en cours

9.1 Rapport du président-directeur général sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Aucune demande n'a été refusée jusqu'à maintenant et une deuxième demande a été reçue en Haute-Côte-Nord.

La population a droit au service et nous nous préparons en peaufinant notre façon de faire. Le délai entre la demande et le début du processus est d'environ deux jours. La façon de faire est très précise, l'administration des médicaments, la séquence des médicaments, etc. Un tableau qui résume ce qui s'est fait est produit.

10. Nouveaux dossiers

10.1 Reddition de compte 2016-2017 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord

Invités CUCI : Michel Fournier, président / Annie Dumas, agente de liaison

Le CUCI transmet des recommandations concernant certains enjeux via le rapport annuel 2016-2017, tel que demandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le CISSS de la Côte-Nord doit faire l'état d'avancement de ces demandes avant le 30 septembre 2017, tel que stipulé dans la directive ministérielle

Résolution 2017-06-81**Reddition de compte 2016-2017 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord**

Attendu qu'en vertu de la circulaire 2016-021, le comité des usagers doit faire une reddition de comptes complète auprès du conseil d'administration de son établissement avant le 31 mai de chaque année;

Attendu que le comité des usagers doit y faire état de ses activités, de ses dépenses, ainsi que celles des comités sous sa responsabilité;

Attendu que le comité des usagers doit y formuler une liste des enjeux prioritaires et ses recommandations pour l'amélioration de la qualité des services au sein de l'établissement;

Attendu que le conseil d'administration doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 30 septembre de chaque année, la reddition de compte du comité des usagers, ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par le comité des usagers;

Il est proposé et appuyé

De prendre acte de la reddition de comptes du comité des usagers permettant au conseil d'administration d'assurer le suivi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

10.2 Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Une modification sera apportée au chapitre 6.

Résolution 2017-06-82**Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2017**

Attendu que des cibles sont fixées dans l'entente de gestion;

Attendu que les directions impliquées ont été informées des cibles fixées dans l'entente de gestion;

Il est proposé et appuyé

D'adopter l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité

10.3 Protocole interdisciplinaire pour l'application exceptionnelle des mesures de contrôle : isolement, contention et substances chimiques

Les membres du conseil ont pris connaissance du protocole en plénier et tous étaient en accord avec le contenu.

Résolution 2017-06-83**Protocole interdisciplinaire pour l'application exceptionnelle des mesures de contrôle : isolement, contention et substances chimiques**

Attendu l'orientation du CISSS d'assurer une utilisation exceptionnelle et sécuritaire des mesures de contrôle tout en respectant les lois et les droits fondamentaux de la personne;

Attendu la volonté du CISSS de se conformer aux orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle ainsi que toutes autres dispositions législatives dans le domaine de la santé tel le Code des professions;

Attendu la volonté du CISSS de la Côte-Nord de se doter d'un protocole sur l'application des mesures de contrôle harmonisé au sein de l'établissement;

Attendu que le suivi du protocole sera assuré auprès des membres du personnel (diffusion et formations);

Attendu que la Direction des services multidisciplinaire, qualité, évaluation, performance et éthique a consulté les conseils professionnels et qu'ils recommandent son adoption;

Attendu que le comité de direction du CISSS Côte-Nord recommande l'adoption dudit protocole;

Il est proposé et appuyé

D'adopter le *Protocole interdisciplinaire pour l'application exceptionnelle des mesures de contrôle : isolement, contention et substances chimiques* et d'en assurer le suivi auprès du personnel par sa diffusion et les formations requises en la matière.

Adopté à l'unanimité

10.4 Médecine hyperbare

Ce point sera reporté à l'automne, entre temps, nous nous assurerons que les services puissent demeurer disponibles et sécuritaires pour la population.

10.5 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Résolution 2017-06-84**Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

Attendu que l'article 61.1 de la loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le diagnostic organisationnel est réalisé;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est tenu de rédiger et de mettre en œuvre ledit plan d'action;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS Côte-Nord;
De procéder à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

10.6 Nomination au poste de directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

Résolution 2017-06-85**Nomination au poste de directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)**

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration nomme le directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques;

Attendu que le processus de sélection comprenant trois épreuves dont un test écrit, une entrevue et une évaluation de potentiel fait par une firme reconnue;

Attendu que les délibérations des membres du comité de sélection convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé

De nommer Madame Vicky Lapierre poste de **directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

10.7 Soutien financier aux organismes communautaires – subvention 2017-2018

Résolution 2017-06-86**Soutien financier aux organismes communautaires – subvention 2017-2018**

Attendu le Cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu la signature des conventions de soutien financier;

Attendu l'indexation de 0,7 % consentie par le MSSS à l'enveloppe régionale des organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé

D'approuver l'attribution d'une indexation de 0,7 % au financement des organismes communautaires ayant reçu, dans l'exercice financier 2017-2018, une subvention du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour la mission globale ou pour une entente de service.

Adopté à l'unanimité

10.8 Règlement numéro G1-251-021 : Protection de la jeunesse et application de la Loi sur la protection de la jeunesse

Résolution 2017-06-87**Règlement numéro G1-251-021 : Protection de la jeunesse et application de la Loi sur la protection de la jeunesse**

Attendu que la révision du règlement sur la protection de la jeunesse et sur l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse est nécessaire;

Attendu que l'article 37 de la Loi sur la protection de la jeunesse stipule qu'un tel règlement est obligatoire;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, le **Règlement numéro G1-251-021 : Protection de la jeunesse et application de la Loi sur la protection de la jeunesse du CISSS de la Côte-Nord.**

Adopté à l'unanimité

11. Rapport des comités

11.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente le rapport suite à la réunion tenue le 8 juin dernier.

Voici les sujets abordés :

- Critères d'admissibilité pour une demande d'accompagnement
- Procédure de divulgation d'actes répréhensibles
- État de situation - Plan d'action du RNI
- Règle de gouvernance – Formation continue et profil des administrateurs
- Évaluation des séances du conseil d'administration

11.1.1 Procédure de divulgation d'actes répréhensibles

La personne nommée est Nathalie Castilloux et le MSSS a été informé

Résolution 2017-06-88

Procédure de divulgation d'actes répréhensibles

Attendu la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics en vigueur depuis le 1er mai 2017;

Attendu l'obligation de l'établissement d'assurer l'application de cette procédure dans son organisation;

Attendu la désignation d'un responsable du suivi des divulgations pour le CISSS de la Côte-Nord le 20 avril au Secrétariat du Conseil du trésor;

Attendu l'adoption de la procédure au comité de direction du 6 juin et au comité de gouvernance et d'éthique du 8 juin dernier;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la procédure de déclaration d'actes répréhensibles découlant de l'obligation pour l'établissement de se conformer à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017.

Adopté à l'unanimité

11.1.2 Règle de gouvernance – Formation continue et profil des administrateurs

Résolution 2017-06-89

Règle de gouvernance – Formation continue et profil des administrateurs

Attendu que l'article 181.0.0.1, paragraphes 3 et 5, de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule qu'il est de la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique de l'établissement :

- d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques;
- d'élaborer un programme de formation continue pour les administrateurs;

Attendu que qu'un processus établi pour le recrutement et la sélection des nouveaux membres du conseil d'administration figure parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada (critère 2.6);

Attendu que la formation continue des administrateurs figure parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada (critère 2.9);

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration de la Règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs;

Attendu que les administrateurs ont pris connaissance de cette règle et se sont dits favorables à son application;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la *Règle de gouvernance portant sur la formation continue et le profil des administrateurs* et de procéder à son application.

Adopté à l'unanimité

11.2 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité s'est réuni le 7 juin dernier. Depuis le 9 mai 2017, deux dossiers supplémentaires ont été déposés, 19 recommandations sont complétées et 33 dossiers demeurent en étude.

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
- Tableau de bord de gestion - CVQ
- Suivi – Programme d'encadrement intensif – mai 2017
- Incident de sécurité informationnelle
- États de situation :
 - CHSLD de Port-Cartier
 - Résidence des Bâtisseurs
 - CHSLD de Forestville

11.3 Comité de vérification

11.3.1 Rapport financier annuel 2016-2017 du CISSS de la Côte-Nord

En vertu des articles 279, 295, 300 et 395 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux leur rapport financier annuel au plus tard le 15 juin.

Le rapport financier 2016-2017 a été vérifié par les auditeurs de la firme Mallette et ces derniers l'ont présenté aux membres du comité de vérification.

Résolution 2017-06-90

Rapport financier annuel 2016-2017
du CISSS de la Côte-Nord

Attendu l'analyse détaillée du rapport financier annuel 2016-2017 du CISSS de la Côte-Nord effectuée par les membres du comité de vérification;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, comme présenté, le rapport financier annuel 2016-2017 du CISSS Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité

11.3.2 Rapport financier annuel 2016-2017 de la santé au travail

Les CISSS sont les mandataires identifiées pour dispenser le programme des services de santé au travail, subventionné par la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Une des responsabilités du CISSS est la préparation du rapport financier annuel de l'équipe régionale. Il doit donc transmettre à la CNESST, au plus tard le 15 juillet, ses états financiers annuels relatifs aux fonds de la Santé au travail à l'aide du modèle fourni par cette dernière.

Le rapport financier 2016 a été vérifié par les auditeurs de la firme Mallette.

Résolution 2017-06-91**Rapport financier annuel 2016-2017
de la santé au travail**

Attendu l'analyse détaillée du rapport financier consolidé de la Santé au travail pour l'année 2016 effectuée par les membres du comité de vérification;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification d'adopter ce rapport financier pour l'exercice se terminant le 7 janvier 2017;

Attendu l'obligation par la CNESST de désigner deux administrateurs afin d'attester l'approbation du rapport financier annuel consolidé de la Santé au travail par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé

D'adopter le rapport financier consolidé 2016 de la Santé au travail, pour l'exercice se terminant le 7 janvier 2017;

De désigner deux administrateurs pour signer le bilan attestant l'approbation du rapport financier annuel.

Adopté à l'unanimité

12. Affaires nouvelles

12.1 Revenu Québec – Représentants autorisés

Un mouvement de personnel à l'intérieur de notre établissement amène l'obligation de nommer de nouvelles personnes de la Direction des ressources financières et de la logistique comme représentant autorisé auprès de Revenu Québec.

Une résolution du conseil d'administration est nécessaire afin de permettre à ces nouvelles personnes d'accéder aux services en ligne à partir de ClicSÉQUR; c'est un service d'authentification du gouvernement du Québec.

Résolution 2017-06-92**Revenu Québec – Représentants autorisés**

Attendu la nécessité de nommer de nouveaux représentants autorisés auprès de Revenu Québec à la Direction des ressources financières et de la logistique;

Attendu l'obligation de fournir une résolution afin d'accéder aux services en ligne, et ce, avant le 1er septembre prochain;

Il est proposé et appuyé

De désigner les personnes mentionnées ci-dessous comme représentant autorisé du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (no identification : 1006112419) à Revenu Québec, soit :

- Lavoie, Marlène – Chef du service de comptabilité (trois derniers chiffres du NAS : 597);
- Bérubé, Diane – Agente de gestion financière (trois derniers chiffres du NAS : 544);
- Lavoie, Marie-Ève – Agente de gestion financière (trois derniers chiffres du NAS : 692).

Et de les autoriser à :

- consulter le dossier de l'établissement et agir au nom et pour le compte de celui-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'établissement aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'établissement, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription du CISSS de la Côte-Nord à cliqSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'établissement et agir au nom et pour le compte de ce dernier, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peuvent être consultées sur le site Internet de Revenu Québec et qui peuvent être acceptées.

D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'établissement et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité

12.2 Démission de la DSPEU

Le 11 juin dernier, docteure Chantale Baril a remis sa démission en tant que directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire. Cette démission a pris effet le 12 juin 2017.

Résolution 2017-06-93

Démission de la DSPEU

D'entériner la démission de la directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire, docteure Chantale Baril;

D'autoriser le président-directeur général à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

12.3 Ouverture du concours DSPEU

Suite à la démission de la docteure Chantale Baril le 12 juin dernier et comme il s'agit d'un poste hautement stratégique dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel établissement et que les enjeux sont importants, nous avons demandé aux deux adjoints, madame Lise Boivin pour le volet administratifs et docteur Roger Dubé pour le volet médical d'assumer des responsabilités additionnelles avec le soutien de la Direction générale, durant le processus d'affichage.

Résolution 2017-06-94

Ouverture du concours DSPEU

Attendu la démission de la directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire;

Attendu qu'il s'agit d'un poste hautement stratégique dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel établissement et que les enjeux sont importants;

Attendu que les deux adjoints ont accepté d'assumer des responsabilités additionnelles avec le soutien de la Direction générale, durant le processus d'affichage;

Il est proposé et appuyé

D'autoriser l'ouverture du concours pour le poste de directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU);

De mandater le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

12.4 Nomination comité de sélection pour le poste de DSPEU

Suite à l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'ouverture du concours pour le poste de directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU), l'établissement doit lancer le processus de sélection.

Le comité ressources humaines sera impliqué dans l'avancement des travaux.

Résolution 2017-06-95

Nomination comité de sélection pour le poste de DSPEU

Attendu l'ouverture du concours pour le poste de directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire;

Il est proposé et appuyé

De nommer cinq personnes pour composer le comité de sélection :

- **M. Denis Miousse**, président du conseil d'administration;
- **Mme Solange Turgeon**, présidente du comité ressources humaines;
- **M. Marc Fortin**, président-directeur général;
- **Mme Johanne Savard**, présidente-directrice générale adjointe;
- **Dr Roger Dubé**, directeur adjoint à la DSPEU et administrateur.

Adopté à l'unanimité

13. Période de questions du public

Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises.

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

La période de questions sera à compter du prochain en début de séance

14. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 18 h 36.

Denis Miousse
Président

Marc Fortin
Secrétaire

ADOPTÉ LE : _____

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Valérie Tremblay